

*Loi anti-inflation*

Les personnes les mieux rétribuées au Canada ont appris que la hausse maximale de revenus de \$2,400 qui était censée s'appliquer à tous ne s'appliquerait pas à eux individuellement. Elle s'appliquera à l'ensemble de la profession médicale en moyenne. Je suppose que par ce terme on veut dire aussi les internes, les infirmiers et toutes sortes de travailleurs relativement mal payés et cela permettra aux médecins qui font payer leurs services sous forme d'honoraires d'obtenir plus que ce plafond de \$2,400. C'est là le genre de justice que le ministre dispense et applique. Nous disons que ce n'est pas de la justice.

Le ministre nous a demandé aujourd'hui d'examiner ce qui se passe dans le monde des affaires; il nous dit que les prix sont stables et que les bénéfices ont été réduits à 95 p. 100 de ce qu'ils ont été au cours des cinq dernières années en moyenne. Examinons bien cette question des bénéfices. Je rappelle au ministre qu'ils se sont élevés énormément de 1972 à 1974. Les bénéfices des sociétés représentaient 10½ p. 100 du revenu national brut en 1972. En 1974, ce pourcentage a atteint 14 p. 100. Limiter les bénéfices à 95 p. 100 de la moyenne des cinq dernières années revient à dire qu'on va les plafonner à leur plus haut niveau.

L'année 1975 n'a pas été très bonne pour les sociétés, non pas parce que les salaires étaient trop élevés, mais à cause de la récession mondiale qui a considérablement réduit les exportations d'un grand nombre de produits vendus par le Canada sur les marchés étrangers. Les minerais comme le cuivre, le zinc, le nickel, le fer et le charbon, ainsi que la pulpe et le papier ne se sont pas vendus aussi bien qu'entre 1972 et 1974. Le prix des minerais a considérablement baissé. Si, au lieu de la récession mondiale, la conjoncture économique dans le monde occidental s'améliore en 1976, les exportations canadiennes, comme celles que je viens de mentionner, s'accroîtront considérablement et les prix monteront peut-être. Que se passera-t-il? Le ministre et le gouvernement ont déjà modifié les règles du jeu établies lors de la présentation éblouissante de ce programme. Ils sont fiers d'avoir exclu des lignes directrices les profits sur les exportations. Maintenant, nous sommes dans une situation que je trouve tout à fait injuste.

Les salaires des employés chez Inco, Stelco, Hudson Bay Mining ou Abitibi Paper sont contrôlés. Les employés des usines de pâte à papier ont fait la grève pendant sept mois et lorsqu'ils ont repris le travail, ils ont dû se contenter d'un salaire sensiblement inférieur à celui qu'on leur avait offert avant la grève et l'annonce du programme de lutte contre l'inflation. Mais, monsieur l'Orateur, si les affaires des entreprises pour lesquelles ils travaillent s'améliorent, il n'y a pas de limites, pas de restrictions aux profits qu'elles peuvent faire.

Je dis au ministre que cela est absolument injuste et absolument injustifié. Mais c'est la sorte de justice à laquelle croit le gouvernement libéral. Le ministre soutient que le gouvernement surveille les sociétés afin de s'assurer qu'elles ne volent pas les Canadiens. Nous l'avons déclaré à maintes reprises, le gouvernement n'a pas assez de volonté et de compétence pour faire cela. Le ministre soutient que c'est une attitude antipathique au monde des affaires, que ce n'est que de la rhétorique socialiste et que ça ne veut rien dire et qu'il s'en tiendra à ce qu'il a dit.

[M. Orlikow.]

Qu'il me soit permis de consigner au compte rendu les propos d'un haut fonctionnaire de Revenu Canada. Ils n'ont pas été rapportés par quelque journal radical de gauche, mais par le *Globe and Mail* du 31 octobre 1975. Je les tire de la page 9444 du *hansard* du 25 novembre 1975. Les voici:

... le directeur général de la vérification du ministère du Revenu du Canada, M. James Gourley, aurait déclaré:

... certaines multinationales utilisent leurs structures financières complexes pour minimiser leurs impôts.

Le *Globe and Mail* continue ainsi:

Il a dit ne pas savoir le montant des pertes subies par son ministère par suite des pratiques d'évasion fiscale des multinationales. Selon lui, il se pourrait que les pertes totales, y compris du côté des multinationales, se chiffrent à 10 p. 100 des recettes totales.

Je note la présence à la Chambre de l'ex-ministre du Revenu national. Je poursuis:

... les hauts fonctionnaires canadiens de l'impôt ont du mal à décider si les prix des filiales des multinationales au Canada sont justes ou s'ils sont gonflés de manière à gonfler les coûts et réduire les impôts.

Une filiale canadienne peut être approvisionnée en produits ou en services par la société-mère, exploitée dans un autre pays. La filiale déduirait ces frais de ses bénéfices.

Mais, d'ajouter M. Basford, lorsque les fonctionnaires du fisc tenteront de découvrir si la société-mère exige un prix équitable, on leur répondra peut-être que la filiale n'a droit à aucun renseignement sur les prix de vente des autres filiales exploitées à l'étranger.

Voilà donc un haut fonctionnaire qui dit exactement ce que nous soutenons depuis le début, à savoir que le gouvernement n'a pas les instruments nécessaires pour contrôler ces sociétés. Monsieur l'Orateur, nous tenons de sources que nous estimons sûres que la situation actuelle est encore plus grave que lorsque M. Gourley a tenu ces propos en octobre. On me dit que Revenu Canada compte aujourd'hui moins d'employés qu'en 1975. De plus en plus, le ministère comptera sur les sociétés et les particuliers pour produire des déclarations d'impôt honnêtes.

● (2100)

Enfin, nous avons dit que ce programme ferait hausser le chômage. Nous avons raison. Statistique Canada utilise maintenant, pour le calculer, une nouvelle méthode qui est censée indiquer des taux de chômage plus bas. Pourtant, Statistique Canada donne un taux de chômage désaisonnalisé de 7 p. 100, même avec cette nouvelle méthode.

Permettez-moi de dire un mot sur les bénéfices. Le ministre s'envoyait des fleurs et nous promettait qu'il ne devrait pas y avoir de hausse de bénéfices. Eh bien, je lisais aujourd'hui le rapport annuel de ma banque préférée, la Banque de Montréal. Qu'y voit-on? Pour 1974, le revenu net, après les impôts sur le revenu, se chiffrait à environ \$56,492,000. Pour 1975, le chiffre correspondant est de \$102,134,000. La même tendance se retrouve chez toutes les banques.

En mars 1976, toutes les banques ont déclaré que les recettes après impôt avaient augmenté de 37.3 p. cent par rapport à celles du trimestre correspondant de l'année dernière. Les bénéfices de la Banque Royale étaient en hausse de 31.6 p. 100; ceux de la Banque impériale de commerce et de la Banque Toronto Dominion, de 54.1 et de 26.7 p. 100 respectivement. Les bénéfices pour l'ensemble des banques ont augmenté de 37.3 p. 100, comme je l'ai mentionné précédemment.